

Exercice Budgétaire : 2019

Fonction : 56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION

| Imputation             | Autorisation<br>d'engagement | Autorisation de<br>programme | Phasage prévisionnel<br>des paiements |              |
|------------------------|------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                        |                              |                              | 2019                                  | 2020         |
| 935/56/65734/56000010  | 441 525,00 €                 |                              | 2019                                  | 175 250,00 € |
|                        |                              |                              | 2020                                  | 162 025,00 € |
|                        |                              |                              | 2021                                  | 89 250,00 €  |
|                        |                              |                              | 2022                                  | 15 000,00 €  |
| 905/56/204141/56000010 |                              | 150 000,00 €                 | 2019                                  | 45 000,00 €  |
|                        |                              |                              | 2020                                  | 48 000,00 €  |
|                        |                              |                              | 2021                                  | 43 000,00 €  |
|                        |                              |                              | 2022                                  | 14 000,00 €  |

**Thème : C04.06 Innovation numérique et sociale**

**Objet : Soutien à la mise en place de Tiers-lieux numériques et modification de calendrier d'une opération précédente.**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président le 17 juin 2019, réunie le 2 juillet 2019, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L1425-2,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la délibération n°2017.0471 du Conseil régional du 18 mai 2017 relative à l'adoption du dispositif soutenant le développement de tiers-lieux du numérique,

Vu la délibération n° 2019.00382 du Conseil régional du 5 février 2019 attribuant à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre une subvention de 90 000 € en fonctionnement (référence Astre : 19I51851) et de 30 000 € en investissement (référence Astre : 19I51852) pour la mise en place du tiers-lieu numérique, avec un démarrage du projet au 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Vu la demande de la Ville de Fourmies reçue le 17 avril 2019,

Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays de la Serre reçue le 10 avril 2019,

Vu la demande de la Communauté de Communes Osartis-Marquion reçue le 29 avril 2019,

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme reçue le 18 avril 2019,

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry reçue le 29 avril 2019,

Vu la demande de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre reçue le 28 mars 2019,

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

#### CONSIDÉRANT / PREAMBULE :

La Communauté de Communes du Sud Avesnois a adopté sa feuille de route numérique intitulée « *Le numérique au service de notre territoire rural* » en juin 2017. Dans ce cadre, elle a décidé en mars 2019 de déléguer à la **Ville de Fourmies** le développement de son Tiers-Lieu « Le L@bo », autour des fonctions de médiation numérique, de coworking, de fablab, de télétravail ponctuel et d'animation territoriale de l'écosystème numérique. Les activités du L@bo rayonneront sur l'ensemble du territoire Sud Avesnois.

La **Communauté de Communes Pays de la Serre** a voté sa feuille de route numérique en mai 2019. Elle souhaite aujourd'hui mettre en place un tiers-lieu en réseau, articulé autour de 4 sites à Marle, Crécy-sur-Serre, Tavaux-et-Ponsericourt et Couvron-et-Aumencourt. Ce réseau développera les fonctions de médiation numérique et de coworking.

La **Communauté de Communes Osartis-Marquion** s'est dotée d'une stratégie numérique en décembre 2018. Elle met en place dans ce cadre un tiers-lieu de préfiguration itinérant, avec deux fonctions prioritaires : la médiation numérique et l'atelier fablab.

La **Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme** a adopté sa feuille de route numérique en décembre 2018. Elle souhaite aujourd'hui développer un tiers-lieu en réseau sur deux sites d'Abbeville : l'Office et La Fabrique Numérique, autour des fonctions de coworking et de fablab.

La **Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry** est en train d'élaborer sa stratégie numérique. Elle souhaite conforter et développer dès à présent son réseau de tiers-lieux numériques, autour du fablab de Château-Thierry et des 4 espaces publics numériques de Nogentel, Fère-en-Tardenois, Chierry et Condé-en-Brie.

La **Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre** a fait part à la Région des difficultés rencontrées dans la mise en place de son projet de tiers-lieu et souhaite modifier la date de démarrage de ce projet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

### DECIDE

Par 53 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'allouer à chacun des cinq bénéficiaires repris en annexe une aide en fonctionnement et en investissement.

Le montant global est de 441 525 € en fonctionnement et de 150 000 € en investissement.

Ces sommes seront imputées sur le code programme budgétaire : MTN 56 000 010.

De modifier comme suit la délibération n°2019.00382 relative à l'attribution à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre une subvention de 120 000 € pour la mise en place du tiers-lieu numérique :

|  | SITUATION INITIALE           | SITUATION FINALE                 |
|--|------------------------------|----------------------------------|
| Date de démarrage de l'opération   | 1 <sup>er</sup> octobre 2018 | <b>1<sup>er</sup> avril 2019</b> |
| Date de fin de l'opération   | 30 septembre 2021            | <b>31 mars 2022</b>              |
| Date limite de production des pièces nécessaires à la vérification du service fait | 31 mars 2022                 | <b>30 septembre 2022</b>         |
| Date du terme administratif de la convention                                       | 31 décembre 2022             | <b>30 juin 2023</b>              |

### AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (40) :** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Christophe COULON,

*Monsieur François DECOSTER, Monsieur Olivier DELBE, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sylvie SAILLARD, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET*

**Pouvoirs donnés (13) :** *Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART,*

*Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Nicolas LEBAS donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Monique RYO donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Edith VARET,*

*Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD*

**N'ont pas participé au vote (0) :**

*Absent (1) : Monsieur Gérald DARMANIN.*

DECISION DE LA CP :

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

**ADOpte A L'UNANIMITE**